

Aménagement, nature

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale de l'aménagement,
du logement et de la nature

Direction de l'eau et de la biodiversité

**Arrêté du 24 juin 2014 modifiant l'arrêté du 2 mars 2010 portant nomination
au conseil d'administration de l'Établissement public du Parc national des Cévennes**

NOR : DEVL1414071A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Par arrêté de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie en date du 24 juin 2014, au *a* du 2^o de l'article 1^{er} de l'arrêté du 2 mars 2010 portant nomination au conseil d'administration de l'Établissement public du Parc national des Cévennes, les mots :

« M. Alain Argilier, maire de Vébron, titulaire ; M. Christian Bataille, maire de Bédouès, suppléant ; M. Denis Bertrand, maire de Meyrueis, titulaire ; M. André Baret, maire de Hures-la-Parade, suppléant ;

M. Jean-Louis Chapelle, maire de Saint-Germain-de-Calberte, titulaire ; Mme Violaine Martin, maire de Saint-André-de-Lancize, suppléante ;

M. Bernard Vignes, maire de Vialas, titulaire ; M. Jean-Claude Lieber, maire de Saint-Frézal-de-Ventalon, suppléant »,

sont remplacés par :

« M. Christian Hugué, maire de Florac, titulaire ; M. Alain Argilier, maire de Vébron, suppléant ; M. Alain Jaffard, maire du Pont-de-Montvert, titulaire ; M. Jean-Paul Velay, maire de Saint-Maurice-de-Ventalon, suppléant ;

M. Jean Hannart, maire de Sainte-Croix-Vallée-Française, titulaire ; Mme Annie Goiset, maire de Molezon, suppléante ;

M. Gérard Lamy, maire de Saint-Germain-de-Calberte, titulaire ; Mme Flore Thérond, maire de Quézac, suppléante. ».

Au *b* du 2^o de l'article 1^{er} de l'arrêté du 2 mars 2010 portant nomination au conseil d'administration de l'Établissement public du Parc national des Cévennes, les mots :

« M. Roger Bacon, maire de Pontails-et-Brésis, titulaire ; M. René Praden, maire de Concoules, suppléant ;

M. André Boudes, maire de Saint-Sauveur-Camprieu, titulaire ; M. Jean-Pierre Gabel, maire d'Arphy, suppléant. »,

sont remplacés par :

« M. André Boudes, maire de Saint-Sauveur-Camprieu, titulaire ; M. Roger Laurens, maire d'Alzon, suppléant ;

M. Thomas Vidal, maire de Valleraugue, titulaire ; M. Georges Petit, maire de Dourbies, suppléant. ».

Au *c* du 2^o de l'article 1^{er} de l'arrêté du 2 mars 2010 portant nomination au conseil d'administration de l'Établissement public du Parc national des Cévennes, les mots :

« M. Pierre Bonicel, représentant de la communauté de communes du Goulet-Mont Lozère ;

M. Jean-Charles Commandré, président de la communauté de communes de la vallée de la Jonte ; M. Francis Courtes, président de la communauté de communes du Valdonnez ;

Mme Valérie Moulin, représentante de la communauté de communes de Villefort ;

Mme Corinne Sauvion, présidente de la communauté de communes du pays de Florac et du haut Tarn. »,

sont remplacés par :

« M. Philippe Martin, représentant de la communauté de communes du Valdonnez ;

M. Denis Bertrand, représentant de la communauté de communes de la vallée de la Jonte ;
M. Jean-Pierre Allier, représentant de la communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère ;
M. Henri Couderc, représentant de la communauté de communes cévenoles Tarnon Mimente ;
M. Jean-Claude Pigache, représentant de la communauté de communes de la Cévenne des Hauts Gardons. » ;

Au d du 2^o de l'article 1^{er} de l'arrêté du 2 mars 2010 portant nomination au conseil d'administration de l'Établissement public du Parc national des Cévennes, les mots :

« M. Jacques Balsan, représentant de la communauté de communes de l'Aigoual ;
M. Henri Galinier, représentant de la communauté de communes des hautes Cévennes ;
M. Régis Martin, président de la communauté de communes de la vallée Borgne. »,

sont remplacés par :

« M. Roland Canayer, représentant de la communauté de communes du Pays Viganais ;
M. René Praden, représentant de la communauté de communes des hautes Cévennes ;
M. Yannick Louche, représentant de la communauté de communes du Pays Grand Combien. »